

CHARTRE D'ADHÉSION À LA FMBDS

Approuvée à l'assemblée générale du 30 mars 2003

Rappel des buts de la FMBDS :

Regrouper des associations dont le but est l'étude, l'enseignement et la vulgarisation des connaissances des espèces mycologiques et botaniques.

Promouvoir la transmission des connaissances sur les espèces mycologiques au travers de stages, publications, bulletins, conférences, etc.

Transmettre par les mêmes moyens les informations sur les espèces botaniques.

Agir en faveur de la protection de la nature et la conservation des sites.

Les sociétés adhérentes s'engagent à :

Travailler collectivement à mettre en commun leurs connaissances, documentations, matériels, pour promouvoir le développement l'étude et la vulgarisation des espèces mycologiques et botaniques aussi bien auprès de leurs membres que de l'ensemble des sociétés adhérentes à la FMBDS.

Acquitter la cotisation statutaire.

Participer, par la présence du Président ou d'un assesseur délégué, au Conseil d'administration de la Fédération.

Faire tout leur possible pour que leurs adhérents s'abonnent au bulletin mycologique et botanique de la FMBDS, organe de liaison et vitrine de la FMBDS.

Prendre en charge, seule ou conjointement avec d'autres sociétés, l'organisation d'une activité FMBDS (session mycologique ou botanique, d'une assemblée générale, d'une journée espèce rare, etc.).

Diffuser les documents, bulletins, livres, fascicules, auprès de ses adhérents et de son environnement, en rappelant l'origine de ces documents.

Réaliser, suivant les possibilités de ses adhérents, des articles pour le bulletin de la FMBDS et pour le bulletin de liaison ou toute autre forme de communication (photos, diaporama, etc.) qui intéressent tous les membres de la FMBDS et participent au renom de celle-ci.

En contre partie, la FMBDS met à la disposition des membres des sociétés adhérentes l'ensemble de ses services qui sont à la date de ce jour :

La bibliothèque de la FMBDS collecte un grand nombre de revues mycologiques et botaniques qui peuvent être consultées. Des photocopies d'articles peuvent être fournies sur simple demande au bibliothécaire.

La photothèque comporte de nombreux clichés qui peuvent être empruntés pour des exposés ou des articles.

Le site Internet de la Fédération peut être consulté mais aussi recevoir les informations que les sociétés veulent faire connaître aux autres membres de la FMBDS.

Le matériel de la Fédération (microscope, vidéo-projecteur) peut être prêté aux associations.

La fourniture de notre bulletin mycologique et botanique à prix réduit pour chaque membre de la société adhérente (14 euros au lieu de 20 euros en 2003) envoyé à son adresse personnelle. La société adhérente recevra en outre gratuitement un certain nombre d'exemplaires du bulletin en fonction du nombre d'abonnements souscrits par ses membres.

La fourniture et le dépôt vente de certains documents édités par la FMBDS à des prix avantageux, par exemple le fascicule "A la découverte des champignons".

La fourniture gratuite du bulletin de liaison à chaque membre des sociétés abonné au bulletin mycologique et botanique.

Le prêt sans intérêt d'une part importante d'une dépense nécessaire au fonctionnement de la société après avis du bureau de la FMBDS.

Des bourses pour les jeunes souhaitant participer à des sessions de formation.

Fait à Bassens, le 30 mars 2003

Le Président de la FMBDS, Jean PISOT

Charte approuvée le

par

Président de la Société de